

## REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « *chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ».

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

1/ Quand De Gaulle était la cible d'une « fatwa chrétienne »

Source : <http://bibliobs.nouvelobs.com/idees/20161123.OBS1644/quand-de-gaulle-etait-la-cible-d-une-fatwa-chretienne.html>



S'appuyant sur des archives inédites, l'historien Jean-Noël JEANNENEY remet en perspective un attentat dont la déflagration se fait encore sentir.

*« Le général de Gaulle a été condamné à mort pour le crime de haute trahison par un tribunal militaire, le 3 juillet 1962. Le 22 août, à 20 heures 20, un commando du 1er Régiment d'Opérations spéciales a attaqué au fusil-mitrailleur et au pistolet mitrailleur le convoi du Président de la République sur la Nationale 306, à proximité du carrefour du Petit-Clamart. Cette opération a été effectuée sur ordre du Haut Commandement militaire en métropole, en application des directives de la commission exécutive du CNR. »*

Six semaines après les faits, une revendication pétrie de bluff voulut donc faire croire en l'existence de structures clandestines drapées dans la légitimité d'une instance résistante – le Conseil national de la Résistance – faussement ressuscitée par les ultras de l'Algérie française décidés à exécuter le chef de l'Etat.

"Tuer de Gaulle à tout prix"

Dans un livre tenant à la fois du roman d'espionnage et de l'essai historique, Jean-Noël Jeanneney analyse les ramifications d'un épisode célèbre mais finalement peu connu, dont les quarante-cinq secondes synthétisent une époque pas si éloignée de la nôtre.

A l'heure où le pays, meurtri par le terrorisme islamiste, se fractionne face à une extrême droite au poids grandissant, il paraît en effet urgent de comprendre les circonstances, le sens et les conséquences – réelles comme uchroniques – d'un attentat mû par des considérations théologiques trop longtemps négligées: «*Le projet meurtrier a pu prendre les apparences d'une fatwa à la mode chrétienne, telle que le passé en fournit bien des exemples*», explique Jeanneney, non pour relativiser le présent, mais pour mieux l'éclairer.

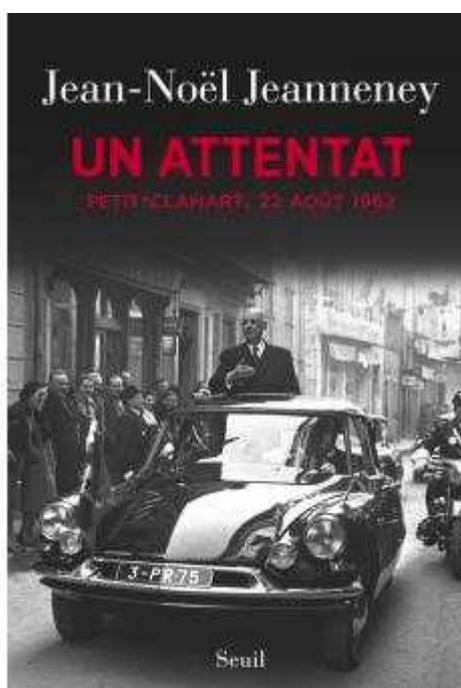
« *Tuer de Gaulle à tout prix* », tel était le mantra agité par une OAS atomisée. Alors que l'Algérie accédait à l'indépendance, ses cadres n'aspiraient plus qu'à se venger dans le sang. Agissant dans une certaine autonomie, les quatorze hommes impliqués dans le commando du 22 août se sont agrégés au hasard des rencontres, limitées à l'horizon des fanatiques de l'Algérie française, où se mêlaient têtes brûlées, officiers aveuglés par la haine et, d'après l'un d'eux, des «*catholiques pratiquants*» convaincus d'accomplir un «*tyrannicide légitimé par l'Eglise*» censé ouvrir les yeux du peuple français.

"Opération Charlotte Corday"

Le chef du groupe, **Jean-Marie Bastien-Thiry**, est issu d'une longue lignée de ministres et d'officiers supérieurs imprégnés de traditionalisme. Animé d'une foi ardente, ce lieutenant-colonel énigmatique et dépressif, loué pour sa «*ténacité*» et sa «*droiture*», n'a jamais combattu, mais tentera à plusieurs reprises d'assassiner celui qu'il compara volontiers à Hitler, voire à l'Antéchrist, lors d'un procès traversé de débats théologiques.



*BASTIEN THIRY (1927/1963)*



Autre factieux de première importance, Alain de Bougrenet de La Tocnaye, vichyste devant l'éternel, assure compter des croisés parmi ses ancêtres et se réclame de Saint Louis. Se disant «*engagé devant sa patrie et devant Dieu*», il a été mis en contact avec Bastien-Thiry par l'«*archétype de l'homme de l'ombre*», Jean Bichon alias «*commandant S*», cinquante ans et âme damnée du complot. Officier blessé en juin 1940, cet ancien employé du Commissariat aux affaires juives de Vichy fut de toutes les conjurations antigaulistes, notamment le putsch des généraux d'avril 1961. Avec une douzaine de comparses, Bastien-Thiry tendit donc un traquenard, «*l'opération Charlotte Corday*», qui échoua par la grâce d'une succession de coïncidences dont l'histoire a le secret.

L'impact est néanmoins immédiat : après une brève traque, une justice d'exception et dénuée de recours condamne à mort BASTIEN THIRY, exécuté en mars 1963, et deux de ses lieutenants, graciés. Homme de sang-froid et plein de sens politique, de Gaulle sut surtout tirer profit de l'affaire pour imposer l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel, et ainsi renforcer son pouvoir. Soit l'une des multiples traces, visibles ou plus discrètes, laissées par cet attentat.

**NDLR** : M. JEANNENEY, qui aime l'histoire, devrait également se pencher sur le passif de son père premier ambassadeur de France de l'Algérie devenue indépendante.

Il pourrait ainsi nous donner des infos sur les milliers d'assassinés et de disparus Français, après le 19 mars 1962 et jusqu'en 1965, dans l'indifférence nationale

\*Alliance nationale des associations des Algériens de France

Source : <http://www.algeriepatiotique.com/article/une-contribution-de-l%E2%80%99anaaf-%E2%80%93-des-cercles-influents-en-france-veulent-raviver-le-souvenir-de>

La vision belliciste de l'islam de certains candidats potentiels à l'élection présidentielle [française] de 2017 emprunte aux discours et à l'idéologie de la guerre des civilisations qui se situent dans une perspective de confrontation. Pour les tenants de cette ligne politique, l'islam présenté comme un système idéologique et non comme religion est devenu l'«ennemi de l'intérieur» et un obstacle majeur au maintien de la sécurité des Français dont il faut à tout prix contrôler, voire combattre, une partie de tous ceux et celles qui s'en réclament. A titre d'exemple, pour le candidat à l'élection présidentielle François Fillon, «il n'y a pas de problème de pratique de la laïcité en France. Seul l'islam et la pratique de son culte posent des problèmes à la République française.» Pour justifier ses arguments et sa volonté de mettre sous tutelle administrative le culte musulman, l'ancien Premier ministre rappelle que le Concordat a été imposé à l'Eglise catholique et dont le principe a, par la suite, été appliqué aux cultes protestant et israélite.



Fillon, Juppé et Sarkozy. Pour les candidats à l'Elysée, « l'islam est le problème ». D. R.

Le Concordat signé en 1801 entre le Saint-Siège et la France a permis de trouver un *modus vivendi* avec les catholiques en tenant compte de l'héritage révolutionnaire et la promotion d'un Etat moderne où le «culte» appartient au vocabulaire du droit administratif qui autorise la prise en charge et le contrôle par l'Etat de certains aspects de la religion. Cette mise sous tutelle de certains aspects des cultes, notamment du catholicisme, a été jugée efficace et étendue aux protestantismes et au judaïsme.

C'est au nom de cette expérience historique que beaucoup de responsables politiques voudraient imposer un cadre juridique et administratif à la pratique du culte musulman en France et mettre ainsi sous le contrôle de l'Etat une partie de ses attributions. Mais ils omettent volontairement de dire que, contrairement à l'islam, les autres cultes bénéficient de subventions de l'Etat et d'interlocuteurs officiels reconnus, conformément justement au Concordat, signé en 1801 entre le Saint-Siège et la France, qui permet à l'Etat français le contrôle des nominations du clergé séculier ; en contrepartie, il s'engage à le rémunérer, à entretenir et à édifier les lieux de culte.

En réalité, le discours politique et unanime de beaucoup de prétendants à l'Elysée est de justifier le maintien sous tutelle de la composante nationale française de confession musulmane, quitte à entretenir un étonnant paradoxe sur sa citoyenneté et le discours laïc qu'ils répètent comme des perroquets lorsqu'ils sont interrogés par les différents médias.

Cette contradiction et cette hypocrisie politique renforcent en réalité le discours de tous les extrémistes qui proposent la confrontation religieuse comme solution aux problèmes du monde aux dépens des efforts tentés par des musulmans authentiques et sincères pour repenser les rapports de l'islam à la société aussi bien en Occident que dans certains pays du monde musulman.

Pour notre part, nous nous sentons tout particulièrement interpellés parce que certains cercles influents en France, qui soutiennent des candidats à la présidentielle de 2017, considèrent que pour parvenir à une solution au problème de l'islam en France, «il faut raviver le souvenir de la guerre d'Algérie. Pourquoi ? Parce que les musulmans en France sont actuellement, à une écrasante majorité, Algériens ou Français d'origine algérienne. L'islam en France se tisse, à leurs yeux, sur la trame mémorielle des rapports franco-algériens et constitue un véritable « ennemi intérieur ».

Et si la guerre est, selon eux, effectivement déclarée à Daech au Moyen-Orient, à Al-Qaïda au Sahel, l'action contre l'ennemi intérieur reste, à leurs yeux, irrésolue, paralysée par des postures et règles de temps de paix, viciée par des calculs électoraux, polluée par des intérêts extraterritoriaux. Et c'est pourtant cet ennemi intérieur qu'un pouvoir aujourd'hui aussi désemparé qu'en mai 1958 devrait s'acharner à traquer.

Toujours pour les dirigeants de ces mêmes cercles, « *les politiques au pouvoir, obnubilés par leurs calculs, aveuglés par leurs idéologies, se divisent et s'engluent dans un déni impuissant sans réaliser que les chocs intercommunautaires majeurs sont désormais inéluctables* », et « *cette ultra-droite qu'ils feignent de dénoncer, ils en nourrissent les rangs par leur pusillanimité* ». « *Manœuvre pré-électorale ? Dangereuse provocation ? Alors demain, des foules tueuses pourraient se mettre en marche et provoquer un exode massif des musulmans* », [prédisent-ils].

Leur conclusion est que la France exténuée n'attend plus son barbare ; il est là, il va et il vient, et il faut le traiter. La gauche en est incapable, la droite y échouera. Toutes les conditions d'un soulèvement majeur sont réunies. Ne manque que le « *détail* », souvent dérisoire qui en sera le déclencheur».

Pour toutes ces raisons, l'Alliance nationale des associations des Algériens de France demande aux membres de notre diaspora de se mobiliser démocratiquement pour participer massivement au congrès qu'elle projette **d'organiser en mars 2017**. L'objectif de ce congrès est de rassembler la **diaspora algérienne en France** afin qu'elle parle d'une **même voix lorsque ses intérêts sont en jeu ou menacés**.



### 3/ Cérémonie du 5 décembre « 1000 drapeaux pour 100 000 morts »

■ En reconnaissant, le 25 septembre dernier, le massacre dont les « *harkis* » ont été les victimes, le président de la République a **implicitement désigné la date du 19 mars 1962 comme signal du début de ce massacre**, confirmant donc le rejet de cette date par tous ceux qui ont combattu aux côtés des Harkis.

■ C'est en hommage à ces « *75 000 Français de souche nord-africaine* », auxquels s'ajoutent les 25 000 soldats français tués durant cette guerre que, le **5 décembre prochain**, le Cercle de Défense des Combattants d'AFN invite toutes les associations patriotiques à se mobiliser en envoyant 1000 drapeaux s'incliner devant le Soldat Inconnu, à l'issue de la cérémonie traditionnelle du **Quai Branly**.

■ Le rendez-vous est fixé à 17 h 30 sur les Champs Élysées, à l'angle de la rue Balzac (Métro « Georges V ») avant le défilé en direction de l'Arc de Triomphe. Venez nombreux, avec vos drapeaux et vos amis, pour démontrer, aujourd'hui plus que jamais, qu'il y aura toujours des Français pour relever le drapeau.



*Mémorial du quai Branly*

■ Ce rassemblement, qui prolonge les cérémonies organisées partout en France, doit être une démonstration nationale du monde combattant. Il rendra également hommage aux 8 porte-drapeaux, de souche nord-africaine, anciens combattants des campagnes d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Indochine, qui ont été tués, les uns après les autres, de 1957 à 1961, pour avoir revendiqué en toute connaissance de cause, l'honneur de porter le drapeau de leur Amicale d'Anciens Combattants de Mostaganem (Algérie) ; dont voici le texte du général **Paul VANUXEM** :

Le général Vanuxem, commandant la zone Est constantinoise.



1904 MAUBEUGE

1979 PARIS

■ « C'était un nommé TCHAM KOUIDER qui, à MOSTAGANEM, portait le drapeau aux cérémonies patriotiques, aux obsèques des camarades et à l'enterrement des soldats qui tombaient dans cette guerre qui n'avait pas de nom ni de loi. « TCHAM KOUIDER ressentait bien tout l'honneur qui lui en revenait et n'aurait pour rien au monde consenti à se dessaisir de sa charge glorieuse.

« Lorsque le FLN le menaçait de mort, il en rendit compte à son Président, tout simplement en bon soldat qu'il était, mais se regimba comme sous une offense, lorsqu'on lui proposa de le remplacer dans son honorifique emploi.

« Cela se passait vers la fin de l'année 1956. « **TCHAM KOUIDER fut abattu le 14 février 1957.** Sa dépouille fut portée par ses camarades. On fit un discours.

■ CAID METCHA qui le remplaça fut, à son tour, l'objet de menaces de mort.

« Il en rendit compte à son Président, et tout comme TCHAM KOUIDER, il refusa énergiquement de renoncer à ce qu'il considérait comme un honneur, si périlleux qu'il fût....

« **Il fut abattu le 21 juin 1957.**

■ « BENSEKRANE YAHIA conduisit le cortège jusqu'au cimetière aux stèles blanches et, à son tour, il inclina le drapeau devant la tombe de son prédécesseur.

« Quelques jours plus tard, il fut lui-même menacé et lui non plus ne put accepter de se renier.

« **Il porta le drapeau au cours des cérémonies du 14 juillet... il fut abattu le 8 août 1957.**

■ « HENNOUNI BESSEGHIR devint le quatrième porte-drapeau de cette année. **Il fut abattu le 5 octobre 1957.**

« Les événements prenaient alors une meilleure tournure et HADJGACHE, tout raide de l'honneur qui lui était fait, **ne fut**

**abattu que le 27 août 1958. C'était pourtant au temps où il semblait qu'on apercevait le sourire de la Paix et où soufflait un vent vivifiant d'espérance.**

■ ■ « **BEY BAGDAD** lui succéda. **Il fut abattu le 14 juillet 1959.**

« **ADDAD** fit comme ceux qui l'avaient précédé et, avec son humeur tranquille quant il fut menacé, il refusa calmement de céder le poste de confiance dont il était investi. **Il fut abattu le 11 septembre 1959.**

■ ■ « **Son camarade, RHAMOUNI LAKDAR** releva la charge et, après tant d'autres, **il fut abattu le 7 novembre 1960.**

Il se trouva des volontaires dans la section de **MOSTAGANEN** pour briguer encore l'emploi de porte-drapeau qui revint à **BELARBI LARBI**.

« **Il advint que BELARBI LARBI n'en mourût pas.**

« **Il fut, suivant le mot administratif et blasphématoire, rapatrié. Il prit le bateau pour la France puisque la terre où il était né avait cessé d'être la France... Il emporta son drapeau...**

**Il est le dixième porte-drapeau de sa section à avoir risqué sa vie pour l'honneur de porter le Drapeau. Je salue son drapeau, enroulé aujourd'hui dans sa gaine et si lourd du poids de tant d'âmes, de tant de foi et de tant d'amour de la France ».** ■ ■



Source : <http://popodoran.canalblog.com/archives/2008/12/26/11873874.html>

■ ■ Un hommage national aux Morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie, les Combats du Maroc et de la Tunisie – aura lieu le lundi 5 décembre 2016 en France et particulièrement à **CANET Village (66)** à 11 heures au Monument au Morts du Cimetière Saint Jacques. L'ACAPNA serait heureux de votre présence qu'elle souhaite nombreuse. MERCI. ■ ■

Bonne Journée à Tous

Jean-Claude ROSSO

